



815 route des Partenses
40 250 CAUPENNE

Envoyé en préfecture le 24/12/2025

Reçu en préfecture le 24/12/2025

Publié le 24/12/2025

ID : 040-254000839-20251217-DELIB_2025_57-DE



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°2025-57

Séance du 17 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à neuf heures trente, les Membres du Comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Enlèvement et de Traitement des Ordures Ménagères de Chalosse, dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Meilhan sous la présidence de Mme Christine FOURNADET, Présidente du SIETOM en séance ordinaire.

Au terme de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Catherine HUREL, déléguée titulaire de la CC du Pays Tarusate (commune de Meilhan) a été désignée secrétaire de séance.

Etaient présents :

Cdc¹ Chalosse Tursan : Didier DARRIEUTORT (ARBOUCAVE), Myriam TELLECHEA (AUBAGNAN), Marcel PRUET (AUDIGNON), Romain LALANNE (BANOS), François DEDEBAN (BATS-TURSAN), Françoise LASSERRE (CAZALIS), Jean-Jacques DARBINS (EYRES-MONCUBE), Philippe PINEAU (FARGUES), Jacques DEYRE (LABASTIDE), Daniel GRENECHE (LACRABE), Jean-Luc VINCENT (MANT), Françoise MARSAN (MONTAUT), Jean-Paul PASQUET (MONTGAILLARD), Michel GABASTON (suppléant MONTSOUE), Pascal PIFAUDAT (PÉCORADE), Philippe MASSETAT (PEYRE), Marc SAINT-GERMAIN (PHILONDEX), Michel CAZALET (PIMBO), Claudine DUPONT (PUYOL-CAZALET), Arnaud ETCHEVERRY (suppléant SAINT-CRICQ), Jacqueline IRIGOYEN (SAINTE-COLOMBE), Jacques CHOLET (SAINT-SEVER), André DUSSAUT (SAMADET), Pascal BARCELO (SARRAZIET), Valérie DARTIGUELONGUE (SERRESLOUS), Laurence DARRIBEAU (SORBETS), Georgette SUPERY (suppléante URGONS) ;

Cdc Coteaux et Vallées des Luys : Hervé GUICHENEUY (ARSAGUE), Catherine DARRACQ (BASSERCLES), Delphine DUBERNET (BONNEGARDE), Christine FOURNADET (CASTELNAU-CHALOSSE), Marie-France DEYRIS (CASTEL-SARRAZIN), Julien MIALOC (MARPAIS), Karine LAPOS (NASSIET) ;

Cdc Terres de Chalosse : Hélène MONTABORD (BAIGTS-CHALOSSE), Bernard GRIMAN (BERGOUÉY), Jean-Jacques LALANNE (CASSEN), Ghislaine LALANNE (CAUPENNE), Stéphane GEFFARD (CLERMONT), Isabelle MICHAUD (suppléante GARREY), Patrick LABORDE (GOOS), Laurent TOLLIS (MONTFORT), Muriel HOTTELET (suppléante ONARD), Yves CANJOUAN (suppléant NOUSSE), Philippe DUCOURNAU (POYANNE), Carlos LUIS (PRÉCHACQ), Gilles COUDROY (SAINT-GEOURS-D'AURIBAT), Sabine LABARBE (SORT-EN-CHALOSSE), Guillaume LALANNE (TOULOUZETTE), Béatrice GUIRLES (VICQ-D'AURIBAT) ;

Cdc Pays d'Orthe et Arrigans : Damien DELAVOIE (HABAS), Olivier MORANCY (MIMBASTE), Michel CRABOS (MOUSCARDES), Thierry CALOONE (OSSAGES) ;

Cdc Pays Tarusate : Magali PESTANA DE PONTE (AUDON), Pierre GENTIEUX (BÉGAAR), Jean-Didier BATBY (BEYLONGUE), Jean-Yves POCHÉZ (CARCARES-SAINT-CROIX), Jean-Marie DUBRASQUET (CARCEN-PONSON), Frédéric PEYRE (GOUTS), Patrick DUBOURG (suppléant LAMOTHE), Pierre CAZENAVE (LE LEUY), Baptiste BEGUE (suppléant LESGOR), Catherine HUREL (MEILHAN), Jean-Marie DARBAYAN (PONTONX), Dominique DOURTHE (RION-DES-LANDES), Marlène RASOAMAHARO (SOUPROSSE), Stéphane BRUEY (suppléant TARTAS) ;

¹ Cdc : Communauté de communes.



Etaient excusés :

Cdc Chalosse Tursan : Claude LABORDE (CASTELNAU-TURSAN), Arnaud GACHIE (CASTELNER), Thierry DUPOUYS (HORSARRIEU), Christian BOULIN (LACAJUNTE), Geneviève BRETHERS (MOMUY), Joël DUSSAU (PAYROS-CAZAUTETS), David LEMEE (SERRES-GASTON) ;

Cdc Coteaux et Vallées des Luys : Alain LUBET (AMOU), Evelyne FEDENSIEU (ARGELOS), Dominique TOULOUSE (BRASSEMPOUY), Jean ROHFRITSCH (GAUJACQ) ;

Cdc Terres de Chalosse : André GRIMAL (GIBRET), Fabrice CAPDO (GOUSSE), Christian RAGUE (HINX), Armelle DAUGERT (LARBEY), Anne DANTHEZ (MUGRON), Xavier IMATTE (POYARTIN), Nathalie DARRIEUTORT (SAINT-AUBIN) ;

Cdc Pays d'Orthe et Arrigans : Gilles LACOSTES (ESTIBEAUX) ;

Cdc Pays Tarusate : Patrick GARNIER (VILLENAVE) ;

N'étaient pas représentés :

Cdc Chalosse Tursan : Virginie BARON (CLEDES), Patrick MONTJARET (COUDURES), Franck BEDIN (DUMES), Dominique ARRAGON (GEAUNE), Jean-Claude CATUHE (HAGETMAU), Guillaume BAYLOCQ (LAURET), Clément CAHUZAC (MAURIES), Guy BORTHAYRE (MIRAMONT-SENSACQ), Denis LAURETET (MONGET), Michel LALANNE (MONSEGUR), Sébastien BEYLAC (MORGANX), Christian HANSE (POUDENX) ;

Cdc Coteaux et Vallées des Luys : Jean LAFARGUE (BASTENNES), Martine HILLOTTE (BEYRIES), Georges LACAVERE (CASTAIGNOS-SOUSLENS), Thierry LABORDE (DONZACQ), Caroline NEL (POMAREZ) ;

Cdc Terres de Chalosse : Marie-Ange LABAT (DOAZIT), Adelino MACHADO (GAMARDE), Jennifer MENIER (HAURIET), Guy DUCAMP (LAHOSSE), Michel ROUSSEL (LAURÈDE), Yves CONDOM (LOUER), Isabelle KOUVTANOVITCH (LOURQUEN), Anne-Marie LAILHEUGUE (MAYLIS), Éric DEGOS (NERBIS), Jacques DUBITOU (OZOURT), Joëlle LE CORRE (SAINT-JEAN-DE-LIER) ;

Cdc Pays d'Orthe et Arrigans : Nathalie LESLUE (GAAS), Régis LESGOURGUES (MISSION), Gilles LAHITTE (POUILLON), Annie LAGELOUZE (TILH) ;

Cdc Pays Tarusate : Monique ARTOLA (LALUQUE), Sandrine BUSQUET-FREYSSSELINAS (SAINT-YAGUEN).

Assistaient à la réunion :

M. Etienne DAVAUD, Direction Général des Services du SIETOM ;
M. Fabrice LACOUTURE, Direction pôle opérationnel du SIETOM ;
Mme Isabelle SIRMAIN, Direction pôle fonctionnel du SIETOM ;
Mme Sophie DEYRES, Responsable du pôle ressources du SIETOM ;
Mme Emilie GARDESSE, Responsable technique du SIETOM.

Convocation :

Date de convocation par voie dématérialisée : 10/12/2025.

Date d'affichage : 10/12/2025.

Nombre de membres

- En exercice : 122
- Présents : 68
- Pouvoirs retenus : 3 de la commune d'Argelos à Nassiet, de Momuy à Audignon, de Castelnau Tursan à Pécorade.
- Absents excusés : 20
- Absents : 34

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.



OBJET : Autorisation pour la négociation et la signature d'une promesse de bail en vue de la location foncière pour un projet de central photovoltaïque.

Mme la Présidente expose au Comité syndical que suite à la délibération du 26/3/2025 relative à l'engagement d'un appel à manifestation d'intérêt pour une mise à bail de foncier sur le site des Partenses du SIETOM à Caupenne en vue du déploiement d'une centrale photovoltaïque, la procédure de sélection d'un projeteur partenaire s'est achevée en ce mois de décembre.

Le projeteur ViriWatt a été retenue suite au dépôt de dossier réalisé le 14/8/2025 et la sélection et auditions des projets par la Commission d'appel d'offres du SIETOM les 24 et 29 octobre 2025.

Les échanges réalisés avec la CAO et les projeteurs ont permis d'intégrer la conjoncture actuelle de la filière solaire : délai de 5 à 6 ans d'études pour construire une centrale, intérêt pour les « sols dégradés » avec une complexité de ces sites, saturation du point de raccordement pour des projets à venir, fixation du prix de rachat de l'électricité par la CRE

Le SIETOM doit désormais rentrer dans la phase d'étude. Cette phase d'engager les études réglementaires en vue de l'obtention des autorisations réglementaires de construction d'une centrale et de sa faisabilité économique (appel offre CRE). Cette phase d'étude permettra de définir précisément la puissance que pourra déployer le projeteur, la rentabilité de son projet notamment par le montant qu'il devra investir, le foncier propriété du SIETOM qui sera mis à bail et ainsi le loyer qui sera reversé au SIETOM par la société exploitante de cette future centrale.

Afin de permettre au projeteur d'engager ses études réglementaires (4 à 5 ans), une **promesse de bail** est à négocier entre le SIETOM et le projeteur. La promesse de bail établira le périmètre d'étude envisagée, ainsi que les modalités du futur bail (servitudes, entretien, gestion des incidents, loyer). Il est projeté une durée de bail de 5 ans avec 1 année supplémentaire.

A terme, le SIETOM envisage la signature d'un bail emphytéotique d'une durée de 30 ans. Du fait du rattachement du foncier du CSDMA et des CET du SIETOM à un service public de traitement des déchets ménagers, un bail emphytéotique de type administratif est projeté. Actuellement, les statuts du SIETOM ne lui permettent pas de signer ce type de bail. Aussi, une modification des statuts du SIETOM est à projeter en 2026 afin qu'il puisse acquérir la compétence de « production d'énergie ».

Mme la Présidente sollicite l'autorisation de l'Assemblée afin de négocier et signer une promesse de bail dans le cadre de ce projet et de proposer un projet de modification des statuts du SIETOM à soumettre au Comité syndical.

LE COMITE SYNDICAL,

Ouï l'exposé de Mme la Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les choix des offres réalisés par la CAO du SIETOM dans le cadre de la procédure d'appel à manifestation d'intérêt pour la mise à bail de fonciers en vue du déploiement d'une centrale photovoltaïque,

Sur proposition du Bureau et de la Présidente, après en avoir délibéré :
pour : 71, contre : 0, abstention : 0 (68 votants et 3 procurations)

... / ...

Envoyé en préfecture le 24/12/2025

Reçu en préfecture le 24/12/2025

Publié le 24/12/2025

DELIB 2025-57 CS 17 12 25 - Page 4
ID : 040-254000839-20251217-DELIB_2025_57-DE



- Article 1°: AUTORISE Mme la Présidente à négocier et signer une promesse de bail avec la société VIRIWATT en vue de la signature d'un bail emphytéotique administratif pour une location foncière sur le site des Partenses à Caupenne en vue du déploiement d'une centrale photovoltaïque par ce projeteur.
- Article 2°: AUTORISE Mme la Présidente à proposer une modification des statuts du SIETOM en vue de permettre la signature d'un bail emphytéotique administratif pour le déploiement d'une centrale photovoltaïque sur le foncier du SIETOM à Caupenne.
- Article 3°: INDIQUE que le Comité syndical sera informé de la promesse de bail entre le SIETOM et la société VIRIWATT.

Ainsi délibéré à CAUPENNE les jour, mois et an que sus-dits.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Mme la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Pour copie conforme : CAUPENNE, le 17 décembre 2025.

La Présidente du SIETOM,
Mme Christine FOURNADET